

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2014

Feuillet n° _____

Le onze décembre deux mil quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LE BIGNON DU MAINE s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis BELLAY, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 5 décembre 2014

Présents : Jean-Louis BELLAY - Bertrand LANDELLE - Marie-Laure HARDY - Mickaël DUCHEMIN - Michelle BOUE - Constance THIREAU - Gilbert DELLIÈRE - Sébastien MONSIMER

Secrétaire de séance : Michelle BOUE

Absent(s) excusé(s) : Laurent RAGUIN - Nicole ROMARIE - Louis MAHE

Absent(s) non excusé(s) :

Assistait également : Odile HEUVELINNE, Adjoint administratif

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la séance du 6 novembre 2014
- Recensement de la population : création d'un poste d'agent recenseur
- Renouvellement ligne de trésorerie
- Dégâts location de terre : remise gracieuse de dette
- Déclassement et intégration dans le domaine public
- Questions et informations diverses

1. Approbation du compte rendu de la séance du 6 novembre 2014

M. Le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance dernière. Il est approuvé à l'unanimité

2. Recensement de la population : création d'un poste d'agent recenseur

DCM n°2014-041

M. Le Maire propose la création d'un poste d'agent recenseur et de nommer M. Loïc BOURGOIN par arrêté municipal pour la période allant du 5 janvier au 20 février 2015 (sont inclus les périodes de formation). Celui-ci percevra une rémunération forfaitaire (comprenant : les temps de formation, les frais de transport, la tournée de reconnaissance, le dépôt puis la collecte des imprimés, la liaison superviseur - coordonnateur - agent recenseur) d'un montant de 719 € brut.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, accepte la création du poste d'agent recenseur.

3. Renouvellement ligne de trésorerie

DCM n°2014-042

Le contrat de la ligne de trésorerie (80 000 € sur 1 an) arrive à échéance le 15 janvier 2015. M. le Maire propose son renouvellement pour un montant de 50 000 € et pour une durée de 12 mois (conditions : Euribor 3 mois moyenné, index variable de novembre 2014 : 0.081 % + 1.70 % soit 1.781 % (au lieu de 1.926 %). La facturation des intérêts sera trimestrielle et à terme échu. La commission d'engagement de 0.70 % l'an sur les 50 000 € sera calculé par quart trimestriel.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, valide ce point et autorise M. Le Maire à signer tout acte inhérent au dossier.

4. Dégâts location de terre : remise gracieuse de dette

DCM n°2014-043

Une convention d'occupation précaire a été signée le 1^{er} juin 2008 avec M. Bernard PERSIGAN pour une parcelle agricole. Celle-ci a subi des dégâts au mois de mars dernier par l'entreprise, sous-traitante d'ERDF, chargée de l'élagage. Le passage de leur véhicule sur le terrain humide a creusé des ornières. M. Le Maire propose une remise gracieuse, pour l'année 2014, de 69.36 € correspondant au montant de la location annuelle.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, décide d'une remise gracieuse de 69.36 € du loyer 2014.

5. Déclassement et intégration dans le domaine public

DCM n°2014-044

M. Le Maire propose de déclasser les parcelles 927 et 1144 section B, en totalité, appartenant au domaine privé de la commune et de les intégrer dans le domaine public communal. Pour information, la parcelle 927 section B comprend 170 mètres linéaires pour l'allée du Lavoir et la parcelle 1144 section B comprend 225 mètres linéaires pour la rue Le Tertre.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2014

Faisant suite à la délibération du 5 septembre 2013 concernant l'aménagement de la voirie lieudit « Les futaies », les parcelles 1104 et 1107 section A appartenant au Conseil Général seront déclassées pour être intégrées dans le domaine public. M. Le Maire propose de dénommer cette portion d'une distance de 170 mètres linéaires, voie communale n°302.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, décide de déclasser et d'intégrer les parcelles 927 et 1144 section B dans le domaine public communal, le déclassement des parcelles 1104 et 1107 section A par le Conseil Général et d'attribuer le numéro 302 à cette nouvelle voie communale.

6. Compte rendu des commissions communales

✚ **Commission Culturelle Jeunes** : MME M-L HARDY rapporte le compte rendu du Conseil d'école qui s'est réuni le 18 novembre dernier. Les effectifs sont les suivants :

- Classe de CE1/CE2 : 12 CE1 - 18 CE2 (soit 30 élèves)
- Classe des CM1/CM2 : 11 CM1 - 9 CM2 (soit 20 élèves)

Le RPI compte 98 élèves. Un premier bilan a été fait sur le fonctionnement des rythmes scolaires. Il ne sera pas donné suite à la demande de travaux de peinture dans la classe de CE1-CE2.

Les décorations de Noël, dans le bourg, sont prévues le samedi après-midi 13 décembre par l'AMB.

✚ **Commission Voirie** : Début novembre, l'élagage a été fait.

7. Agenda

✚ Cérémonie des vœux le vendredi 9 janvier.

✚ Réunion de conseil municipal le jeudi 5 février

✚ Conférence sur le thème central de la mutualisation, outil au service d'un projet politique, et des communes nouvelles le samedi matin 28 février organisé par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez (CCPMG)

✚ Elections cantonales les dimanches 22 et 29 mars

✚ Elections régionales en décembre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 15.

Le Maire
Jean Louis BELLAY